

## Avis administratif

7391883801 - AA

### Communauté urbaine CAEN-LA-MER

#### Modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune nouvelle de Rots

## 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A-2025-001, le président de la communauté urbaine Caen-la-mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune nouvelle de Rots.

L'enquête publique se tiendra du lundi 17 février 2025 (16 h 00) au mardi 18 mars 2025 inclus (18 h 00).

La mairie de Rots est désignée comme siège de cette enquête publique.

Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de modification n°1 du PLU, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, seront tenus à la disposition du public en format papier en mairie de Rots, dans les mairies des communes déléguées de Lasson et de Secqueville-en-Bessin et au siège de la communauté urbaine Caen-la-mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre y être consulté sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Rots et à l'Hôtel de Communauté Urbaine de Caen-la-mer.

Mairie de Rots, esplanade de la mairie, 14980 Rots.

Lundi : fermée.

Mardi : 16 h 00 - 18 h 00.

Mercredi : 10 h 30 - 12 h 30.

Jeudi : 16 h 00 - 18 h 00.

Vendredi : 16 h 00 - 18 h 00.

Samedi : 10 h 30 - 12 h 00.

Mairie de Lasson, 1, place de la Mairie, 14740 Lasson.

Lundi : 16 h 00 - 18 h 00.

Mairie de Secqueville-en-Bessin, rue de la Mairie, 14740 Secqueville-en-Bessin.

Jeudi : 16 h 00 - 18 h 00.

Siège de la communauté urbaine Caen-la-mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen.

Lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30.

Vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté urbaine Caen-la-mer.

Le dossier de modification n°1 du PLU faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Rots (<http://www.rots.fr>), de la communauté urbaine Caen-la-mer et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5926> pendant toute la durée de l'enquête.

Aussi, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par écrit : des Registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice seront ouverts et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Rots, dans les mairies des communes déléguées de Lasson et de Secqueville-en-Bessin et à l'hôtel de la communauté urbaine Caen-la-mer ;
- par voie électronique : un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5926> ;
- par mail : les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5926@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5926@registre-dematerialise.fr).

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5926> et donc visibles par tous.

- Par voie postale, à l'attention de la commissaire enquêtrice pour la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Rots, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : mairie de Rots, esplanade de la mairie, 14980 Rots.

Ces observations doivent parvenir à la commissaire enquêtrice au plus tard mardi 18 mars 2025 (18 h 00).

Mme Aurélie LAME, a été désignée commissaire enquêtrice par Mme la Présidente du Tribunal administratif de Caen. Elle recevra à la mairie de Rots et dans la mairie de la commune déléguée de Lasson les observations orales et écrites des intéressés le :

- lundi 17 février en mairie déléguée de Lasson, de 16 h 00 à 18 h 00 ;

- vendredi 28 février en mairie de Rots, de 16 h 00 à 18 h 00 ;

- mardi 18 mars en mairie de Rots, de 16 h 00 à 18 h 00.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la communauté urbaine et à Mme la Présidente du Tribunal administratif son rapport, son avis et conclusions motivés.

La copie du rapport, accompagné des conclusions et de l'avis de la commissaire enquêtrice sera adressée par l'autorité compétente au maire de Rots et au préfet du département de Calvados.

Le public pourra les consulter à la mairie de Rots (esplanade de la mairie, 14980 Rots), dans les mairies de communes déléguées de Lasson (1, place de la mairie, 14740 Lasson) et de Secqueville-en-Bessin (Rue de la mairie, 14740 Secqueville-en-Bessin), et au siège de la communauté urbaine Caen-la-mer (16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur les sites internet des deux collectivités, pendant 1 an.

La procédure de modification n°1 du PLU de Rots n'a pas nécessité d'évaluation environnementale en application des articles L.104-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Les informations environnementales sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la communauté urbaine Caen-la-mer pour le PLU. Des informations peuvent également être demandées au maire de Rots.

À l'issue de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourront être approuvés par le conseil communautaire de Caen-la-mer.

7392934001 - AA



Ville de CAEN

### Projet de permis d'aménager PA 014 118 25 0001 boulevard Jean-Moulin Ex caserne Folie Couvertech

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En application des dispositions des articles L.123-2 1° et L.123-19 du Code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet de renouvellement urbain du site de l'ancienne caserne Folie Couvertech, objet du permis d'aménager référencé PA 014 118 25 0001 déposé le 13 janvier 2025 par la société CLMH.

Ce projet consiste en la création de nouveaux lots destinés à la construction de logements, ainsi que l'aménagement d'espaces communs nécessaires à la desserte et au bon fonctionnement du nouveau secteur d'habitat.

Le dossier de participation mis en ligne comprendra notamment la demande de permis d'aménager, incluant son évaluation environnementale ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) portant sur cette dernière en date du 2 août 2024.

La participation du public par voie électronique se déroulera pendant 32 jours consécutifs du : vendredi 17 février 2025 au lundi 20 mars 2025 inclus.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, à compter du 7 février 2025, de l'ensemble de dossier de participation par voie électronique sur le site internet :

<https://caen.fr/fole-couvertech-renouvellement-urbain-boulevard-jean-moulin>

La demande de mise en consultation sur support papier s'effectuera selon les modalités prévues à l'article D.123-46-2 du Code de l'environnement.

Des informations complémentaires sur le projet pourront également être sollicitées auprès du responsable du projet CLMH : Kelly JAGU-LOUVET, responsable de programme CLMH,

bl.direction.devpat@caenlamerhabita.fr

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par courriel à l'adresse [participation-boulevard\\_jean\\_moulin@caen.fr](mailto:participation-boulevard_jean_moulin@caen.fr)

- par voie postale à l'attention de M. le Maire, sous pli cacheté, au plus tard le jeudi 20 mars 2025 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante : Direction de l'urbanisme, service autorisations du droit des sols, hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen.

À l'issue de la participation du public et au plus tard à la date de décision prise sur le permis d'aménager, le maire de Caen rendra public, par voie électronique et pour une durée de trois mois un dossier comprenant la synthèse des observations et propositions déposées avec l'indication de celles dont il a été tenu compte ainsi que dans un document séparé les motifs de la décision. Cette mise à disposition s'effectuera sur le site internet :

<https://caen.fr/fole-couvertech-renouvellement-urbain-boulevard-jean-moulin>

7392327601 - AA

### Commune de THUE-ET-MUE Commune déléguée de BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

#### Demande de permis d'aménager un lotissement à vocation principale d'habitat sur la commune de Thue-et-Mue (14) Les Allées de l'Harmonie

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En application des dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée pour le projet d'aménagement Les Allées de l'Harmonie, à Bretteville-l'Orgueilleuse sur la commune de Thue-et-Mue.

La demande est portée par la société Foncim, domiciliée 34, Grande-Rue à Fleury-sur-Orne (14123).

Ce projet, devant permettre sur un total de 5 hectares la construction d'environ 103 logements et d'un bâtiment accueillant des commerces ou des services, a été soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas du préfet de la région Normandie en date du 5 mars 2021.

Un premier permis d'aménager n° 014 098 23 D0005 portant sur la première tranche du projet, partie Ouest dénommée Les Allées de l'Harmonie 1, a été autorisé par arrêté du 4 janvier 2024 sur une emprise d'environ 3,8 ha.

Une demande de permis d'aménager portant sur la seconde tranche de l'opération, partie Est, a été enregistrée le 31 juillet 2024 sous le numéro PA 014 098 24 D0003.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique comprendra notamment la demande de permis d'aménager n° PA 014 098 24 D0003, incluant l'étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) en date du 14 novembre 2024 consultable sur le site :

[https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/a\\_2024-5578\\_amenagement-lotissement-thue-et-mue.pdf](https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/a_2024-5578_amenagement-lotissement-thue-et-mue.pdf)

et la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis.

La participation du public par voie électronique aura lieu du 19 février 2025 à partir de 9h au 21 mars 2025 inclus jusqu'à 20 h 00, soit pendant 31 jours consécutifs.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation par voie électronique sur la plateforme :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5938>

où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé.

Les documents sur support papier pourront être consultés aux heures d'ouvertures habituelles au public (le lundi de 14 h 00 à 19 h 00, du mardi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi matin de 10 h 30 à 11 h 30).

Des informations complémentaires sur le projet soumis à participation du public pourront être obtenues auprès de la mairie de Thue-et-Mue, dont l'adresse est située : 10, place des Canadiens à Bretteville-l'Orgueilleuse, 14740 Thue-et-Mue, dont le numéro de téléphone est le

02 31 36 11 11 et le courriel : [urbanisme@thueetmue.fr](mailto:urbanisme@thueetmue.fr)

Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions par voie électronique :

- sur le registre électronique à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5938>

Les observations et propositions du public réceptionnées après la date de clôture de la participation du public par voie électronique ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée. Le dossier de permis d'aménager relatif à la seconde tranche du projet pourra éventuellement être modifié afin de tenir compte de la participation du public et des avis émis.

Le projet de décision par la commune de Thue-et-Mue, autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'aménager, ne pourra être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions du public.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront rendus publics sur le site : [www.thueetmue.fr](http://www.thueetmue.fr)

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la commune de Thue-et-Mue, publié dans la presse locale dans un minima deux journaux et affiché sur le site du projet ainsi qu'à l'accueil de l'urbanisme de la mairie de Thue-et-Mue, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

**Fait à Thue-et-Mue Le 14 janvier 2025.**

7391945901 - AA



### Modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Cambes-en-Plaine

## 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°A-2025-002, le président de la Communauté Urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune nouvelle de Cambes-en-Plaine.

L'enquête publique se tiendra du lundi 17 février 2025 (10 h 00) au mardi 18 mars 2025 inclus (20 h 00).

La mairie de Cambes-en-Plaine est désignée comme siège de cette enquête publique.

Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de modification n°1 du PLU, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement, seront tenus à la disposition du public en format papier en mairie de Cambes-en-Plaine et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre y être consulté sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Cambes-en-Plaine et à l'Hôtel de Communauté Urbaine de Caen la mer.

Mairie de Cambes-en-Plaine, Place Jeanne Albertine, 14610 Cambes-en-Plaine

Lundi : 9 h 00 à 13 h 00.

Mardi : 9 h 00 à 13 h 00.

Mercredi : 9 h 00 à 13 h 00.

Jeudi : 9 h 00 à 13 h 00.

Vendredi : 9 h 00 à 13 h 00.

Siège de la Communauté Urbaine Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen

Lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30.

Vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Le dossier de modification n°1 du PLU faisant l'objet de l'enquête sera également consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Cambes-en-Plaine

(<http://www.cambesenplaine.com>), de la Communauté Urbaine Caen la mer : Concertations en cours | Caen la mer et sur le site du registre dématérialisé à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5925> pendant toute la durée de l'enquête.

Aussi, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit : des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront ouverts et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Cambes-en-Plaine et à l'hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer, - Par voie électronique : un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5925>

- Par mail : les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

[enquete-publique-5925@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5925@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5925> et donc visibles par tous.

- Par voie postale, à l'attention de la commissaire enquêteur pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Cambes-en-Plaine, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : Mairie de Cambes-en-Plaine, place Jeanne Albertine, 14610 Cambes-en-Plaine.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard mardi 18 mars 2025 (20 h 00).

M. Pierre GUINOT-DELEURY, retraité, a été désigné par Mme la Présidente du tribunal administratif de Caen en qualité de commissaire enquêteur. Il veillera en cette qualité à l'application des dispositions du présent arrêté. Il recevra en mairie de Cambes-en-Plaine les observations orales et écrites du public les :

- lundi 17 février 2025 en mairie de 10 h 00 à 12 h 00,

- mercredi 5 mars 2025 en mairie de 12 h 00 à 14 h 00,

- mardi 18 mars 2025 de 18 h 00 à 20 h 00.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la Communauté Urbaine et à Mme la Présidente du tribunal administratif son rapport, son avis et conclusions motivés.

La copie du rapport, accompagné des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur sera adressée par l'autorité compétente au maire de Cambes-en-Plaine et au préfet du département de Calvados.

Le public pourra les consulter à la mairie de Cambes-en-Plaine (place Jeanne Albertine, 14610 Cambes-en-Plaine) et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer (16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur les sites internet des deux collectivités, pendant 1 an.

La procédure de modification n°1 du PLU de Cambes-en-Plaine n'a pas nécessité d'évaluation environnementale en application des articles L.104-1 et suivants du code de l'urbanisme. Les informations environnementales sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la Communauté Urbaine Caen la mer pour le PLU. Des informations peuvent également être demandées à Mme le Maire de Cambes-en-Plaine.

À l'issue de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourront être approuvés par le Conseil Communautaire de Caen la mer.

**ANNONCES LEGALES par téléphone 02 99 26 42 00**

France Marchés 2025

**La centrale des marchés**  
for MEDIALEX

## Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille des marchés publics et appels d'offres.

[lacentraledesmarches.com](http://lacentraledesmarches.com)